L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 JUIN 1897 Fondée le 1er septembre 1827.

Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : No 323 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU, Que ce quatorzième jour d'avril, en l'année mil-huit-cent quatre-dix-sept,

Pardevant moi, Jefferson Charles Wenck, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés, sont venus et comparus en personne les diverses personnes dont les noms sont ci-dessous souscrits, qui ont déclaré que, se prévalant des lois de cet Etat, dans tels cas faits et pourvus, elles s'engagent et se lient par ce contrat ainsi que toutes autres personnes qui pourraient s'associer à elles, à former et constituer une corporation et corps politique en loi pour les objets et buts, et d'après les conditions et stipulations ci dessous, à savoir—

ARTICLE I.

Le nom de la corporation ci formée est déclaré être la "NEW ORLEANS SEWER COMPANY," et elle aura son domicile en la ville de la Nouvelle-Orléans, et jouira de son nom corporatif pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de cet acte. Elle aura le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie en justice en son nom corporatif; faire et user un sceau de corporation, lequel pourra être annulé ou changé à volonté; tenir, recevoir, louer, acheter et transférer ainsi qu'hypothéquer sous son nom corporatif, ses franchises et propriétés, tant réelles que personnelles; emprunter et prêter de l'argent, donner ou recevoir, ou en donner des garanties, émettre des bons hypothécaires et autres obligations, avec le pouvoir de les vendre, de les engager ou d'en disposer; nommer tels gérants, directeurs, officiers, surintendants et agents que les intérêts et les commodités de la corporation nécessiteront; à faire et établir tels règlements, règles et règlations pour la dite corporation qui peuvent être nécessaires et propres, et à les changer et amender à volonté

ARTICLE II.

L'objet et le but pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle y fera, sont par la présente déclarés être l'acquisition de la franchise du sewerage accordée à son origine à A. A. Woods et ses associés par l'ordonnance No 6142 S du C., et de construire, maintenir et opérer le système d'égouts (sewerage) dans la ville de la Nouvelle Orléans, pourvu dans la dite ordonnance et dans le contrat subséquemment souscrit en vertu de la dite ordonnance entre la dite ville de la Nouvelle Orléans et A. A. Woods et ses associés, par acte pardevant Joseph D. Taylor, en date du 13e jour d'avril 1892; et d'assumer toutes les obligations du dit A. A. Woods et ses associés à la ville de la Nouvelle-Orléans sous le dit contrat et de construire en général et maintenir les travaux de drainage, d'égout et de réclamations de terre.

Toutes les citations devront être faites au président de la corporation et en son absence, le vice-président sera la personne sur laquelle toutes citations et procédures légales devront être instituées

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de Deux Millions de Dollars, à être représenté par vingt mille actions de Cent Dollars chacune; lequel fonds capital peut être augmenté ou réduit par un vote des trois quarts des actionnaires à une réunion appelée dans ce but; le paiement des dites actions se fera comptant, à tels moments, en telles sommes et sur tels avis qui seront prescrits par le bureau des directeurs, qui auront aussi le pouvoir d'émettre le stock payé en entier en paiement des propriétés transférées à la dite corporation, ou pour l'achat de la franchise du système d'égout (sewerage) ou autres franchises, ou pour les travaux qui y seront faits, à tels moments et de telles manières qui seront déterminés par le bureau de direction et la dite corporation deviendra une affaire en opération aussitôt que le montant de sept cent dollars aura été souscrit au stock capital, comptant.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de la dite corporation seront investis à un bureau de direction, composé de sept personnes, qui seront élus annuellement (excepté le premier dont il sera fait provision plus tard) le premier lundi de mars de chaque année, le dit bureau aura le pouvoir de faire tout les règles et lois nécessaires pour le gouvernement et la gérance de la Compagnie, et de ses officiers et agents, et pour conduire les menées, et de nommer les officiers et agents subordonnés, dans ce but. Chaque directeur devra être actionnaire le jour de l'élection et pendant son terme d'office. L'élection sera tenue dans les bureaux de la compagnie sous la direction de trois commissaires qui seront nommés par le bureau de direction. Il sera donné dix jours d'avance avis de cette élection, par une publicité dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et les directeurs alors élus devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus et qualifiés. Une majorité des votes éliront, et un vote sera alloué pour chaque action de stock représenté, par le porteur en personne ou procuration écrite. Toute vacance survenant dans le dit bureau par n'importe quelle cause sera remplie par les directeurs restants. Une majorité des directeurs constituera un quorum pour la transaction des affaires. Le Bureau de direction devra à sa première réunion de chaque année élire de leur nombre un président et un vice-président et devront aussi élire un secrétaire et trésorier qui sera ou ne sera pas un membre du bureau, et de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, surintendants et agents qui pourraient être nécessaires pour les buts et affaires de adite corporation, et les renvoyer à volonté. Tout directeur pourra par écrit nommer, et à sa volonté révoquer une procuration, à être approuvée par le bureau, pour agir en son lieu et le représenter en son absence aux réunions du bureau; la dite procuration donnera à celui qui l'aura reçue tous les pouvoirs et privilèges de son constituant et si ou la raison sociale de laquelle il est membre, devra être possesseur de une (1) action du fonds capital de la compagnie.

Le bureau de direction n'aura pas le pouvoir sans le consentement spécial des actionnaires, donné à une réunion appelée dans ce but, d'autoriser des hypothèques sur les propriétés et franchises de la corporation excédant deux millions de dollars; mais au-dessus de deux millions de dollars ils auront le droit d'émettre des hypothèques sans le consentement spécial des actionnaires.

ARTICLE V.

Les personnes ci-dessous nommées, à savoir: —John S. Rainey, C. M. Soria, John Barkley, Lucas E. Moore, S. O. Thomas, H. D. McCown et Sam Henderson, Jr, seront et sont par le présent constitués le premier bureau de directeurs et tiendra l'office jusqu'au premier lundi de mars 1898, et jusqu'à ce que leurs successeurs sont dûment élus et auront qualifiés et auront pris leurs sièges.

ARTICLE VI.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour quelqu'autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires liquidateurs, devant être nommés à cet effet parmi les actionnaires de la compagnie à une réunion générale des actionnaires, convoquée après les trente jours d'avis antérieur publié dans des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et un avis du secrétaire de la corporation, envoyé par la poste à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue, et avec le consentement d'une majorité du montant du stock capital.

Les dits commissaires resteront en fonction jusqu'après que les affaires de la corporation seront entièrement liquidées, et quel que soit la vacance ayant lieu dans leur nombre, pour quelque cause que ce soit sera remplie par les commissaires restant, lesquels devront tout de même pendant semblable vacance continuer d'agir.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, altéré ou amendé par un vote des deux tiers du montant du stock capital, ou la dite corporation peut être dissoute par un vote des trois quarts du montant du dit stock capital à une réunion générale des actionnaires convoquée pour cette mesure, après avis comme il est prévu dans l'article précédent à cela.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu passible ou responsable pour les contrats ou fautes de la dite corporation par aucun montant de plus que la balance non-payée due à la Compagnie sur les actions du stock souscrit pour ou à lui appartenant, de même qu'aucune informalité dans l'organisation n'aura le pouvoir de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au-delà du montant de son stock.

Ainsi fait et passé dans mon étude de notaire à la Nouvelle-Orléans, en présence de William Renaudin et Charles J. Herr, témoins compétents d'un âge légal et résidents en cette ville qui à ceci ont souscrit leurs noms, ensemble avec les dites parties et moi, notaire, sur le jour et date mis en avant dans le certificat de ceci.

Signatures originales,

JNO. S. RAINEY,
JOHN BARKLEY,
STANLEY O THOMAS,
C. M SORIA,
LUCAS E. MOORE,
H. D. M COWN,
SAM HENDERSON, JR.,
WM. RENAUDIN, CHAS. J. HERR,
JEFF. C. WENCK, Notaire.

Moi, le soussigné, Annotateur des Hypothèques dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, je certifie par la présente que l'acte d'incorporation ci dessus précité de la "New Orleans Sewer Company," a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau dans le livre 565, folio ——.

Nouvelle-Orléans, le 15 avril 1897

(Sceau) (Signé):
GEO. GUINAULT,
Député An. des Hy.

Moi, le soussigné, notaire, je certifie par la présente que le ci dessus et précité est une vraie et correcte copie de l'acte d'incorporation de la New Orleans Sewer Company, ensemble avec le certificat de l'Annotateur des Hypothèques à cela annexé, enregistré et pour records en mon étude.

En foi de quoi je, à ceci, appose ma signature et mon sceau, ce quinzième jour d'avril 1897.

[Sceau] (Signé)
JEFF. C. WENCK, Notaire.

16avril—16 23 30—mai 7 15

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Murdock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,706—Division D. —Attendu que Frank Zengel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Murdock, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
juin 5—5 9 14

Succession de Mme Joséphine West.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 48,411—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Fennemann, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
5 juin—5 9 14
FRANK ZENGEL, Avocat.

Theo. H. Marsh & Company vs leurs créanciers,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 48,459—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Darring, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
5 juin—5 9 14

Peter Jung vs Thomas K. Sheppard.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans—No 28,499—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, en mon entrepôt No 728 rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus énumérée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
LÉON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
10 juin—10 14 19

A. R. Rousseau versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,957—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George W. Nott, syndic définitif des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
SAUNDERS & MILLER,
No 309 Hennen B d'g
5juin—5 9 14

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA JOLIE RÉSIDENCE

Et localité de choix pour le commerce, encoignure des rues St Thomas et Ste Thérèse, maintenant occupée comme magasin de chaussures.

Résidence seule à deux étages dans le fond sur la rue Ste-Thérèse.

Long crédit, intérêts très bas.

Succession de Henry Wirth, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E., No 46,483.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier.—Il sera vendu aux enchères publiques le MARDI, 15 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. maintenant absent en vacances, daté et signé le 10 octobre 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Saulet, Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues St-Thomas, Ste-Thérèse, Tchoupitoulas et Bellechasse et désigné comme lot No 14 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 15me jour de janvier 1844 et déposé en l'étude d'Octave De Armas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues St-Thomas et St-Thérèse et mesure vingt-six pieds huit pouces de face à la rue St-Thomas, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un joli cottage en usage pour magasin de chaussures et résidence et dans le fond une grande bâtisse à deux étages ayant quatre chambres, cuve, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en un crédit de un et deux ans garanti par hypothèque et portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; l'assurance, honoraires d'avocat et les autres clauses de garantie; 10 pour cent de dépôt seront requis au moment de la vente; les taxes de 1897 doivent être payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mai—9 16 23 30—juin 6 13 à la vente

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Désirable dans le Sixième District,

Formant l'encoignure des rues Arabella et Perrier.

Succession de James Washington.
No 53,090—Cour Civile de District.—Division D.

PAR BAUMGARDEN & STERN, LEONARD L. STERN, encanteur—Bureau No 826 rue Commune—Le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre du 5 mai 1897, de l'Honorable N. H Rightor, juge de ladite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus, il sera vendu, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, désigné par le No 11 de l'îlet borné par les rues Arabella, Perrier, Joseph et Plaquemines, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans; ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Arrabella et Perrier.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage ayant 2 chambres, galerie, mansarde, cour, hangar, etc.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1897 en sus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant seront requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire; aux frais de l'acquéreur.

23 mai—28—juin 3 10 17 24

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LES BEAUX MAGASINS
EN BRIQUES A 3 ETAGES
Nos 217 et 219 rue Delta et Nos 218 et 220 rue Front,

Entre les rues Canal et Gravier,

Occupés par la grocerie bien connue de MM. J. H. Menge et Fils.

—ET—

LA BELLE RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES

Avec des terrains spacieux et ornés,

No 2009 rue Carondelet, entre les rues St-André et Joséphine.

Aux enchères publiques.

Succession de Thomas P. Leathers.

No 50,180—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune, MARDI 15 juin 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 23 février 1897 et rendu dans la succession ci-dessus les propriétés foncières de valeur décrites ci-dessous, à savoir:—

1° Cette splendide propriété commerciale Nos 217 et 219 rue Delta et Nos 218 et 220 rue Front, entre les rues Canal et Gravier, comprenant les magasins en briques à 3 étages, modernes et bien bâtis, occupés par l'établissement bien connu de fournitures de navires et de groceries en gros de MM. J. H. Menge & Fils, spécialement décrits comme suit, à savoir

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 1 "A" borné par les rues Delta, Front, Canal et Gravier, lesquels lots sont désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de ville, en date du 21 mai 1866 et déposé dans le bureau de W. J. Castell, ancien notaire, et lesquels lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face sur la rue Delta, 25 pieds de face sur la rue Front et 137 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ces splendides magasins font face au port de la Nouvelle-Orléans, ont l'avantage du chemin de fer de ceinture et traverse l'îlet de rue en rue, les rendant spécialement désirables et commodes. Ils seront vendus sujets au bail actuel expirant le 1er octobre 1897 à $2,400 par an.

2° La désirable résidence en briques à deux étages No 2007 rue Carondelet, entre les rues St-André et Joséphine, éloignée de la rue et entourée d'un substantiel grillage en fer, ayant galeries doubles devant et derrière, vestibules à chaque étage, salons doubles, salle à manger, office, cuisine en bas et 5 chambres à coucher et à bain en haut, hangar, citernes, etc.

Les terrains sont spacieux, magnifiquement ombragés et arrangés en patterres, promenades en pierres plates et bosquets, le tout étant plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Brainard, Carondelet, Joséphine et St-André, lesdits lots étant désignés respectivement par les Nos 38, 39, 40 et 41 et mesurant, en mesure américaine, comme suit: lots 38 et 40 mesurant chacun 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur, entre parallèles, de 65 pieds 1 pouce et 1 ligne, et les lots Nos 39 et 41 mesurant chacun 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur, entre lignes parallèles de 65 pieds 1 pouce et 1 ligne, le tout conformément à un plan de ladite propriété tiré par A. De Poincy, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire.

Le voisinage est choisi et commode. La résidence est bâtie substantiellement et très confortablement et est vendue sujettes au bail actuel expirant le 1er octobre 1897.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, les paiements différés, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans, à être représentés par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 0/0 par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Intérêt payable annuellement garanti par liens et privilèges du vendeur et hypothèques spéciales sur la propriété vendue, l'acte devant contenir le "pacte de non alienando", l'acquéreur devant faire assurer les bâtisses sur la propriété pour leur valeur entière jusqu'au paiement entier et final des dits billets, devra transférer les polices d'assurances au porteur des billets, devra payer les avocats au taux de 5 0/0 sur le montant en litige en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou d'aucune part des dits billets, devra assumer les taxes pour l'année 1897 et déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0/0 de son enchère et payer les frais de l'acte de vente. Le dernier devant être passé pardevant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire.

15 mai—15 16 23 30—juin 6 13 à date

GOUDRON GUYOT LIQUEUR HYGIÉNIQUE, ANTI-ÉPIDÉMIQUE, PRÉSERVATIVE ET CURATIVE DES MALADIES *de la poitrine, de l'estomac et de la vessie.* Exiger l'adresse, 19, r. Jacob, Paris.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installation d'une Buvette, etc., ainsi qu'un Coffre-fort.

R. H. Holmes, tuteur, vs Lem Davis et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 53,714—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et avec le consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 21 juin 1897, à 10:30 A M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local nouveaux Nos 174 et 176 rue Sud Remparts—Le contenu et installation, meubles, assortiment de liqueurs, cigares, etc., de la buvette que contient ledit local, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 9 12 16 20

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Louis de Latour vs P. Duggan.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 28,396—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l enchère publique à mon entrepôt No 728 rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 21me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, conformément à un inventaire déposé à mon bureau

Conditions—Comptant sur les lieux.
LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 juin 9 18 21

Joseph Hanseman vs Joseph Rutily.

TROISIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans No 7,772—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. F. P. Hennessey, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après désigné, SAMEDI 19 juin 1897, à 11 heures A. M., à l'établissement de pompes funèbres de F. C. Wagner, 312 rue Bonny, cinquième district de cette ville, un corbillard, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée, conformément à un inventaire en mon bureau.

N. C. HUMPHREY.
Constable de la Troisième Cour de Cité, de la Nlle-Orléans.
9 juin—9 13 19

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Marshall M. Bradburn vs Son Mutual Benevolent Association et James Robinson in solido.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans— No 17,660. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la maison de cour, encoignure des avenues Louisiana et St-Charles, dans le Sixième District de cette ville, le VENDREDI, 18 juin 1897, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Un wagon d'entrepreneur de Pompes-Funèbres. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéroté d'après l'inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant.
A. F. CHEVALLEY, Constable.
8 juin—8 15 18

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Mercredi, 16 juin, à 10 heures A. M.

Groceries, Vins, Liqueurs, Etc.,

No 419 avenue Champs-Elysées entre les rues N. Peters et Decatur.

PAR LOUIS A. RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—MERCREDI, 16 juin 1897, à 10 heures, A. M, en vertu et conformément à un ordre portant la date du 1er juin 1897 et rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de E. C. Canton vs ses créanciers, No 53,4?2 du dossier de la dite Cour et pour le compte du dit insolvable, à l'encan, il sera vendu:

Les biens mobiliers que contient le dit local, situé au No 410 avenue Champs-Elysées, consistant en épiceries, vins, liqueurs, etc., conformément à un inventaire déposé dans les archives de la susdite affaire.

Conditions—Comptant.
5 juin—5 6 13 14 15 16

PAR LOUIS A. RICHARDS. & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, 17 JUIN, A MIDI.

Actions de valeur à vendre.

Succession de Mme Maria Matea De La Rosa, veuve de Manuel Fernandez.

PAR LOUIS A. RICHARDS, & CO—Louis A. Richards, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—JEUDI, 17 juin 1897, à midi, à la bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre en date du 4 juin 1897, et rendu par l'Hon. George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", dans l'affaire de la succession de Mme Maria Matea de la Rosa, Veuve de Manuel Fernandez, No 49,552 du Dossier de ladite Cour et pour le compte de ladite succession, à l'encan, il sera vendu vingt-six (26) actions du fond capital de la F. Suarez Sons Co.

Conditions—Comptant.
(N'OUBLIEZ PAS 17 JUIN 1897).
N. B.—En lots pour satisfaire les acquéreurs.
6 juin—6 10 13 14 15 16 17

PAR BAUMGARDEN & STERN.

OCCASION SPLENDIDE.

Propriété de choix dans le Troisième District. Cottages et terrain.

Deux cottages simples Nos. 1454 et 1458 rue Derbigny, entre Columbus et Kerlerec.

Cottage simple 2444 rue Lapeyrouse, entre Rocheblave et Dorgenois.

Deux terrains sur la rue Laharpe dans le même ilet.

S'améliorant journellement et prenant valeur rapidement. Près des cars électriques, des écoles et du marché, etc., voir le plan à la Bourse.

JEUDI 17 Juin 1897 à la Bourse Nos. 629 et 631 rue Commune, à midi—Conditions 1/3 ou plus au comptant, le reste s'il y en a, à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1897 et feront un dépôt de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

BAUMGARDEN & STERN,
Encanteurs, 826 Commune.
30 mai—3 6 10 à la vente.

S. Hernsheim versus Independent Cotton Oil Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de recettes et débours pour le mois de mai 1897, présenté par E. Steinhardt receveur du défendant, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
DINKELSPIEL & HART, Avocats.
9 juin—9 14 19.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Victor Reulet, J. M. Sabathier, agent, vs Emilie Fams.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nvelle-Orléans, Lue. — No 34,425 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique le MARDI, 15 juin 1897, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ED. P. FOLEY
Constable de la Première Cour de Cité.
5 juin—5 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un joli Cottage formant l'encoignure des rues Peter (maintenant avenue Pélican) et Seguin, et d'un joli Cottage double touchant au premier sur la rue Peter (maintenant avenue Pélican).

Le tout dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Alix et Barthélemy (maintenant Bermudez).

Dans le Cinquième District.

People's Homestead Association vs Thomas F. Turnbull.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 53,085 — En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certaines portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 16, borné par les rues Peter (maintenant avenue Pelican), Séguin, Alix et Barthélemy (maintenant Bermudez), lesquelles portions de terre sont désignées par les lettres A 1 et B2 sur un plan et arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, en date du 13 mai 1897 et enregistré dans le bureau du Shérif Civil, et mesurant conformément au dit plan comme suit, à savoir—

La dite portion A1 forme l'encoignure des rues Peter (maintenant avenue Pelican) et Seguin et mesure trente six pieds et sept lignes de face sur la rue Peter (maintenant avenue Pelican) par une profondeur entre lignes égales et parallèles et faisant face à la rue Seguin de cent trente neuf pieds neuf pouces et sept lignes.

Les améliorations consistent en un joli et désirable cottage simple contenant salon, 3 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, office, chambre à bain, vestibule, galerie devant et dépendances, etc.

La dite portion B 2 touche à la dite portion A' et à une distance de trente six pieds et sept lignes de l'encoignure de la rue Peter (maintenant avenue Pélican) et Seguin, mesurant trente pieds de face à la rue Peter (maintenant avenue Pélican) sur une profondeur de cent trente neuf pieds neuf pouces et sept lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli et désirable cottage double contenant de chaque côté salon, 2 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, galerie de face, hangar dans le fond, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 mai—14 15 21 28—juin 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un îlet de terre de valeur dans le Sixième District.

Solomon Reinach vs Eric W. Talen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,975—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Ilet No 128 dans le Sixième District de cette ville borné par l'avenue Henry Clay, les rues Peter et Claiborne et la ligne de division de Bloomingdale et mesurant soixante quatre pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Peter deux cent soixante pieds neuf pouces de face sur l'avenue Henry Clay, soixante-neuf pieds de face sur la rue Claiborne et deux cent vingt huit pieds de face sur la ligne de division de Bloomingdale; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelques manières en dépendant.

Saisi dans le procès ci-de sus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mai—21 28—juin 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du tontenu et installations etc., d'une Blanchisserie de première classe.

Félix J. Borne vs Charles G. Borne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 53,237—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans le procès ci-dessus intitulé je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 16 juin 1897, à 10:30 heures A. M., des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Au local coin des rues Seguin et Patterson, [Alger] la machine, chaudière et autres machines, installations, ornements et meubles, etc., de la Blanchisserie dans ledit local, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5 10 16

50 YEARS' EXPERIENCE.

PATENTS

TRADE MARKS, DESIGNS, COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain, free, whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Oldest agency for securing patents in America. We have a Washington office. Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the

SCIENTIFIC AMERICAN,

beautifully illustrated, largest circulation of any scientific journal, weekly, terms $3.00 a year; $1.50 six months. Specimen copies and HAND BOOK ON PATENTS sent free. Address

MUNN & CO.,
361 Broadway, New York.

A. Baldwin, Président. — R. E. Craig, Vice-Président
Wm Palfrey, Caissier. — D. G. Baldwin, Assistant Caissier.

Rapport de la condition de la

New Orleans National Bank

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires, le vendredi, 14 mai 1897.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,057,173 17
Surtirages, garantis et non garantis		59,719 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		150,000 00
Bons des Etats-Unis en main		1,200 00
Actions, sécurités, etc		778,975 00
Maison de banque, meubles et installations		98,677 28
Autres propriétés foncières et hypothèques appartenant		13,456 00
Dû par des banques nationales (non agents de réserve)		94,911 43
Dû par des banques d'Etat et banquiers		1,076 58
Dû par des agents de réserve approuvés		638,796 91
Chèques et autres items comptant		2,804 60
Echanges pour le Clearing House		156,440 01
Billets d'autres banques nationales		10,390 00
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents		845 08
Argent légal en réserve en banque, à savoir—		
Espèces	$245,220 00	
Billets legal tender	80,000 00	
Certificats de dépôt des Etats-Unis pour legal tenders	195,000 00	520,220 00
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis (5 pour cent pour garantir la circulation)		6,750 00
Total		$4,591,435 60

PASSIF.

Capital action payé		$200,000 00
Fonds de surplus		800,000 00
Profits non divisés moins les dépenses et les taxes payés	98 192 02	$1,096,192 02
Billets de banque nationale en circulation		132,300 00
Dû à d'autres banques nationales	152,965 33	
Dû aux banques d'Etat et banquiers	165,806 88	
Dépôts individuels sujets à chèque	$3,028,860 17	
Certificats de demande de dépôt	21,793 00	
Chèques certifiés	6,518 20	3,330,943 58
Total		$4,591,435 60

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. ss.

Je, WILLIAM PALFREY, caissier de la banque sus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WILLIAM PALFREY, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi ce 21me jour de mai 1897.

M. C. SONIAT, Notaire.

Correct—Attesté:
SAMUEL DELGADO,
A. BALDWIN, JR,
C. H. HECK,
A. B. WHEELER,
Directeurs.
22 mai—1f

RAPORT DE LA SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale Germania,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane à la clôture des affaires, le 14 mai 1897

ACTIF.

Prêts et escomptes		$555,914 91
Surtirages, garantis et non garantis		16,780 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc		201,945 85
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Autres propriétés foncières et hypothèques appartenant		40,818 14
Dû par des banques nationales (non agents de réserve)		19,756 39
Dû par des banques d'Etat et banquiers		3,8 9 55
Dû par des agents de réserve approuvés	$110,438 82	
Change pour le Clearing House	84,667 46	
Billets d'autres banques nationales	3,460 00	
Papier monnaie fractionnelle, nickels et sous	72 01	
Monnaie légale réservée en Banque, comme suit:		
Espèces	70,006 40	
Billets legal tenders	196,448 00	
Certificats de dépôt des E.-U. pour legal tenders	20,000 00	485,112 69
Fonds de rédemption avec le trésorier des E U. (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$1,491,697 53

PASSIF.

Capital action payé		$300,000 00
Fonds de surplus		100,000 00
Profits non divisés, moins les dépenses et taxes payées		20,210 43
Billets de banques nationales en circulation		37,945 00
Dû à d autres banques nationales		10,472 49
Dû à des banques d'Etat et banquiers		5,930 46
Dividendes non-payés		165 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$996,787 54	
Certificats de demande de dépôt	9,428 00	
Chèques certifiés	10,733 86	
Chèques du caissier en circulation	24 75	1,016,974 15
Total		$1,491,697 53

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. s s

Je, F. DIETZE, caissier de la banque ci dessus nommée, jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma croyance et connaissance.

F. DIETZE, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi ce 21me jour de mai 1897.

BENJAMIN ORY, Notaire Public.

Correct—Attesté:
HENRY ABRAHAM,
C. M. SORIA,
J. L. HERWIG,
Directeurs.
22 mai—1f

Guérison du

DIABÈTE

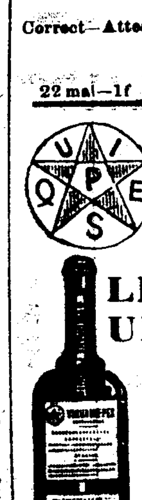

LE VIN URANÉ **Pesqui**

Fait diminuer de 1 gr. par jour Le SUCRE DIABÉTIQUE

Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS
J.-L. LYONS & Cie

Vente en gros
PESQUI, Bordeaux.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 .... CHARTRES 323